



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

À une séance ordinaire tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Les conseillères et conseillers	Rosa Borreggine
	Normand Leroux
	Caroline Vinet
	Véronique Martino
	Daniel Cantin
	Judith Gagnon

formant quorum;

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général, Jean Beaulieu  
Le greffier et directeur des Services juridiques, Jean-François Gauthier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 095-03-2018**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

- |             |     |  |
|-------------|-----|--|
| 095-03-2018 | 1.  | <b><u>Adoption de l'ordre du jour</u></b>  |
|             | 2.  | <b><u>Période de questions du public</u></b> (article 322 – Loi sur les cités et villes)   |
| 096-03-2018 | 3.  | <b><u>Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018</u></b>   |
|             | 4.  | <b><u>Règlements</u></b>   |
|             | 4.1 | Consultation publique - Projet de règlement 221-03-2018 - Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements - Concordance au règlement 344-2017 de la MRC des Pays-d'en-Haut |
| 097-03-2018 | 4.2 | Adoption - Règlement 221-03-2018 - Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements - Concordance au règlement 344-2017 de la MRC des Pays-d'en-Haut                        |
|             | 4.3 | Consultation publique - Projet de règlement 222-29-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Dispositions relatives aux enseignes dans les zones H, HS, HT et HV      |
| 098-03-2018 | 4.4 | Adoption - Règlement 222-29-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Dispositions relatives aux enseignes dans les zones H, HS, HT et HV                             |
|             | 4.5 | Consultation publique - Projet de règlement 222-30-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Matériaux de finition extérieure   |
| 099-03-2018 | 4.6 | Adoption - Règlement 222-30-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Matériaux de finition extérieure  |



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

- 
- |             |      |   |
|-------------|------|---|
|             | 4.7  | Consultation publique - Projet de règlement 222-32-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Concordance au règlement 221-03-2018 - Zone IC 104  |
| Retiré      | 4.8  | Adoption - Règlement 222-32-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Concordance au règlement 221-03-2018 - Zone IC 104   |
|             | 4.9  | Consultation publique - Projet de règlement 222-33-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Matériaux de clôture  |
| 100-03-2018 | 4.10 | Adoption - Règlement 222-33-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Matériaux de clôture   |
| 101-03-2018 | 4.11 | Adoption - Règlement 438-03-2018 - Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme 438-09-2016 et ses amendements - Durée du mandat des membres citoyens                                      |
| 102-03-2018 | 4.12 | Adoption - Règlement 461-2018 - Acquisitions de véhicules pour le Service des travaux publics et génie  |
| 103-03-2018 | 4.13 | Adoption - Règlement 462-2018 - Travaux de réfection de rues du secteur non urbanisé pour l'année 2018  |
| 104-03-2018 | 4.14 | Adoption - Règlement 463-2018 - Travaux de réfection du chemin des Rochers  |
| 105-03-2018 | 4.15 | Adoption - Règlement 464-2018 - Travaux de réfection des chemins de l'Aurore-Boréale, de l'Équinoxe et du Solstice  |
| 106-03-2018 | 4.16 | Avis de motion - Futur règlement 222-34-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Ajout de l'usage « habitation unifamiliale détachée » sur un terrain non desservi dans la zone H 209 |
| 107-03-2018 | 4.17 | Adoption - Projet de règlement 222-34-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Ajout de l'usage « habitation unifamiliale détachée » sur un terrain non desservi dans la zone H 209   |
| 108-03-2018 | 4.18 | Avis de motion - Futur règlement 222-35-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Toits plats dans la zone HV 129  |
| 109-03-2018 | 4.19 | Adoption - Projet de règlement 222-35-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Toits plats dans la zone HV 129  |
| 110-03-2018 | 4.20 | Avis de motion - Futur règlement 258-03-2018 - Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements - Exigences relatives aux rapports visant un milieu naturel          |
| 111-03-2018 | 4.21 | Adoption - Projet de règlement 258-03-2018 - Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements - Exigences relatives aux rapports visant un milieu naturel            |
| 112-03-2018 | 4.22 | Avis de motion - Futur règlement 258-04-2018 - Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements - Exigences relatives aux tests de sol pour projet de lotissement    |
| 113-03-2018 | 4.23 | Adoption - Projet de règlement 258-04-2018 - Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements - Exigences relatives aux tests de sol pour projet de lotissement      |
| 114-03-2018 | 4.24 | Avis de motion - Futur règlement 465-2018 - Concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux   |
| 115-03-2018 | 4.25 | Adoption - Projet de règlement 465-2018 - Concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux   |



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

**5. Soumissions**

- 116-03-2018 5.1 Acquisition d'un lampadaire solaire avec module de gestion intégré de l'énergie et détecteur de mouvement
- 117-03-2018 5.2 Fourniture de service d'agents de sécurité pour l'année 2018
- 118-03-2018 5.3 Adjudication - Services professionnels en ingénierie - Travaux de réfection de diverses voies publiques (2018-GE-10)
- 119-03-2018 5.4 Adjudication - Service d'analyse de l'eau potable pour les années 2018, 2019 et 2020 (2018-TP-02)
- 120-03-2018 5.5 Adjudication - Entretien préventif des génératrices pour les années 2018 et 2019 avec une année d'option en 2020 (2018-TP-03)
- 121-03-2018 5.6 Adjudication - Services professionnels pour le suivi des eaux de rejet et souterraines du lieu d'élimination des neiges usées pour les années 2018, 2019 et 2020 (2018-TP-04)
- 122-03-2018 5.7 Adjudication - Fourniture d'un véhicule utilitaire Ford Explorer banalisé 2018 (2018-SI-01)

**6. Administration et finances**

- 123-03-2018 6.1 Autorisation de dépenses des membres du conseil
- 124-03-2018 6.2 Approbation - Liste des chèques émis
- 125-03-2018 6.3 Adhésion à un regroupement de municipalités, année 2018
- 126-03-2018 6.4 Association des auteurs des Laurentides - Adhésion annuelle 2018
- 127-03-2018 6.5 Autorisation de signature - Renouvellement de bail - Tour de communication
- 128-03-2018 6.6 Demande de fermeture de voies publiques et projets spéciaux - Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur
- 129-03-2018 6.7 Étude d'optimisation de l'offre de services en sécurité incendie Sainte-Adèle/Saint-Sauveur/Piedmont - Dépôt du rapport
- 130-03-2018 6.8 Nomination d'un membre du conseil à titre de représentant - Réseau Biblio des Laurentides
- 131-03-2018 6.9 Autorisation de signature - Servitude d'utilité publique - Chemin Héméra, lots 5 166 184 et 5 167 424

**7. Sécurité publique**

- 132-03-2018 7.1 Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 28 février 2018

**8. Travaux publics et génie**

- 133-03-2018 8.1 Honoraires professionnels supplémentaires - Projet de réfection des diverses rues (FEPTEU)
- 134-03-2018 8.2 Travaux de réfection de diverses rues (2017-GE-05) - Décompte #2
- 135-03-2018 8.3 Travaux de réfection sur l'avenue Pagé et sur la rue des Monts (2017-GE-04) - Décompte #6

**9. Environnement**



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

**10. Urbanisme**

- 136-03-2018 10.1 Demandes de permis de construction et certificats d'autorisation approuvées - PIIA
- Chemin des Entreprises, lot 5 461 656 - Nouvelle construction
  - 24, avenue de la Gare - Remplacement du revêtement extérieur
  - 121, rue Principale - Couleur et choix du revêtement extérieur
  - 200, avenue de la Gare - Modification de l'apparence extérieure sur une portion de revêtement
- 137-03-2018 10.2 Demande de permis de construction refusé - PIIA
- 201, avenue de la Gare - construction de structures décoratives au-dessus des îlots de pompes
- 138-03-2018 10.3 Demandes de certificat d'autorisation d'affichage approuvées - PIIA
- 200, rue Principale, local 15 : « LCB Photo » (communautaire et suspendue)
  - 180, rue Principale : « Rona » (à plat et sur poteaux)
  - 2248, chemin Jean-Adam : « Rona » (sur poteaux)
  - 9, avenue Lanning : « Clinique Evacorps » (suspendue)
  - 10, avenue Filion : « Trattoria Di Mitrio Ristorante Italienne » (sur poteau)
  - 228, rue Principale : « L'Exotique » (à plat)
- 139-03-2018 10.4 Demande de certificat d'autorisation d'affichage refusée - PIIA
- 108, rue Principale : « Vrai ou Faux? Soins de beauté signés Louise Richer » (communautaire)
- 140-03-2018 10.5 Dépôt et présentation des statistiques de construction au 28 février 2018
- 141-03-2018 10.6 Demande de dérogation mineure - 113, chemin Henri-Poitras (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
- 142-03-2018 10.7 Chemin de la Sapinière  
Lot projeté 6 189 789, plans 2018-002  
Lotissement et contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
- 143-03-2018 10.8 Chemin des Grands-Bois  
Lots projetés 6 211 775 et 6 211 776, plans 2018-037  
Lotissement
- 144-03-2018 10.9 Montée Victor-Nymark  
Lots projetés 6 155 788, 6 155 962 et 6 194 980 à 6 194 982, plans 2018-038  
Lotissement

**11. Vie communautaire**

- 145-03-2018 11.1 Ajout de membres au comité consultatif de la Politique culturelle
- 146-03-2018 11.2 Programme d'assistance financière - Célébrations locales de la Fête nationale du Québec 2018
- 147-03-2018 11.3 Programme d'assistance au loisir des personnes handicapées (PALPH) 2018-2019

**12. Ressources humaines**

- 148-03-2018 12.1 Nomination - Journalier-opérateur spécialisé, volet machinerie lourde - Service des travaux publics et génie



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

- 
- 149-03-2018 12.2 Nomination - Journalier-opérateur spécialisé, volet hygiène du milieu - Service des travaux publics et génie
- 150-03-2018 12.3 Nomination - Préposé à la bibliothèque - Service de la vie communautaire
- 151-03-2018 12.4 Embauche - Secrétaire - Service de la vie communautaire
- 152-03-2018 12.5 Embauche - Personnel de coordination des camps de jour
- 153-03-2018 12.6 Embauche - Pompiers à temps partiel
- 154-03-2018 12.7 Embauche - Agent technique  
Service des travaux publics et génie
- 155-03-2018 12.8 Embauche - Contremaître atelier mécanique - Service des travaux publics et génie
- 156-03-2018 12.9 Embauche - Technicien en urbanisme
- 13. Correspondance**
- 157-03-2018 13.1 Demande d'appui - Hôpital régional de Saint-Jérôme - Modernisation et agrandissement de l'hôpital
- 14. Points nouveaux**
- 15. Période de questions du public** (article 322 – Loi sur les cités et villes)
- 158-03-2018 **16. Levée de la séance**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

---

**RÉSOLUTION N° 096-03-2018**

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2018 soit approuvé, comme déposé.

---

**CONSULTATION PUBLIQUE**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 221-03-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 221-2008  
ET SES AMENDEMENTS  
CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 344-2017 DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 221-03-2018, modifiant le règlement numéro 221-2008 et ses amendements afin de modifier le périmètre de l'affectation industrielle et commerciale du plan d'urbanisme de sorte à y inclure le



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

lot 3 431 972 qui se trouvait dans la zone HV 106, et ce, en concordance au règlement 344-2017 de la MRC des Pays-d'en-Haut modifiant le schéma d'aménagement et de développement 158-2005.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

---

**RÉSOLUTION N° 097-03-2018**

---

**RÈGLEMENT 221-03-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 221-2008**  
**ET SES AMENDEMENTS**  
**CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 344-2017 DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement du plan d'urbanisme numéro 221-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier le périmètre de l'affectation industrielle et commerciale du plan d'urbanisme de sorte à y inclure le lot 3 431 972 qui se trouvait dans la zone HV 106, et ce, en concordance au règlement 344-2017 de la MRC des Pays-d'en-Haut modifiant le schéma d'aménagement et de développement 158-2005;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 19 mars 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 221-03-2018, modifiant le règlement numéro 221-2008 et ses amendements afin de modifier le périmètre de l'affectation industrielle et commerciale du plan d'urbanisme, et ce, en concordance au règlement 344-2017 de la MRC des Pays-d'en-Haut, soit adopté.

---

**CONSULTATION PUBLIQUE**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-29-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES DANS LES ZONES H, HS, HT ET HV**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-29-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux enseignes pour les habitations unifamiliales et bifamiliales ainsi que pour les commerces dans les zones H, HS, HT et HV.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

---

**RÉSOLUTION N° 098-03-2018**

---

**RÈGLEMENT 222-29-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNES DANS LES ZONES H, HS, HT ET HV**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier les dispositions relatives aux enseignes pour les habitations unifamiliales et bifamiliales ainsi que pour les commerces dans les zones H, HS, HT et HV;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2018;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 19 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-29-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'harmoniser toutes les normes relatives aux enseignes pour les habitations unifamiliales et bifamiliales et d'autoriser l'affichage pour un usage commercial, et ce, dans les zones H, HS, HT et HV, soit adopté.

---

**CONSULTATION PUBLIQUE**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-30-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**MATÉRIAUX DE FINITION EXTÉRIEURE**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-30-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'autoriser l'acier et l'aluminium comme matériaux de finition extérieure ayant une résistance au feu dans le cas où des normes de sécurité plus sévères que le règlement municipal s'appliquent et où ce type de revêtement ne serait pas autorisé autrement.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N° 099-03-2018**

---

**RÈGLEMENT 222-30-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**MATÉRIAUX DE FINITION EXTÉRIEURE**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser, en plus du fibrociment, l'acier et l'aluminium comme matériaux de finition extérieure ayant une résistance au feu dans le cas où des normes de sécurité plus sévères que le règlement municipal s'appliquent et où ce type de revêtement ne serait pas autorisé autrement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 19 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-30-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'autoriser l'acier et l'aluminium comme matériaux de finition extérieure ayant une résistance au feu dans le cas où des normes de sécurité plus sévères que le règlement municipal s'appliquent et où ce type de revêtement ne serait pas autorisé autrement, soit adopté.

---

**CONSULTATION PUBLIQUE**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-32-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 221-03-2018 - ZONE IC 104**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-32-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'agrandir la zone IC 104 à même la zone HV 106, et ce, en concordance au règlement 221-03-2018 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

---

**RETIRÉ**

---

**RÈGLEMENT 222-32-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 221-03-2018 - ZONE IC 104**

À la suite de la consultation publique tenue lors de cette séance, les membres du conseil conviennent de retirer ce point en raison des questions et commentaires des citoyens.

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

---

**CONSULTATION PUBLIQUE**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-33-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**MATÉRIAUX DE CLÔTURE**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-33-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'autoriser le verre trempé et l'acier inoxydable comme matériaux pour les clôtures entourant les piscines et les bains à remous.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, il donne la parole à la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

---

---

**RÉSOLUTION N° 100-03-2018**

---

**RÈGLEMENT 222-33-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**MATÉRIAUX DE CLÔTURE**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser le verre trempé et l'acier inoxydable comme matériaux pour les clôtures entourant les piscines et les bains à remous (spas);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 19 mars 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-33-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'autoriser le verre trempé et l'acier inoxydable comme matériaux pour les clôtures entourant les piscines et les bains à remous, soit adopté.

---

---

**RÉSOLUTION N° 101-03-2018**

---

**RÈGLEMENT 438-03-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**438-09-2016 ET SES AMENDEMENTS**  
**DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES CITOYENS**

ATTENDU l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 17 octobre 2016, le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme 438-09-2016;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

ATTENDU l'article 2.9 qui stipule que la durée d'un mandat est d'un an et renouvelable à chaque année pour un maximum de cinq mandats consécutifs;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que la durée des mandats des membres citoyens soit de deux ans;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 438-03-2018, modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme 438-09-2016 et ses amendements afin de préciser la durée du mandat des membres citoyens et les conditions de renouvellement, soit adopté.

---

**RÉSOLUTION N° 102-03-2018**

---

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 461-2018**

**ACQUISITIONS DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU QUE le conseil souhaite désire faire l'acquisition de plusieurs véhicules de remplacement pour le Service des travaux publics et génie afin de renouveler la flotte de véhicules;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces acquisitions et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 700 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement d'emprunt numéro 461-2018, pour payer le coût des acquisitions pour le remplacement de plusieurs véhicules de la flotte du service des travaux publics et génie et autorisant un emprunt de 700 000 \$, soit adopté.

---

**RÉSOLUTION N° 103-03-2018**

---

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 462-2018**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES DU SECTEUR NON URBANISÉ POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire effectuer des travaux de réfection de la fondation, de la chaussée et des fossés sur diverses rues, à savoir une partie des chemins du Grand-Ruisseau, du Bel-Automne et de Saint-Moritz ainsi qu'une partie de la montée Constantineau;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater des professionnels afin de faire la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection.

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces honoraires et ces travaux et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 725 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement d'emprunt numéro 462-2018, pour payer le coût des honoraires professionnels et des travaux de réfection de la fondation, de la chaussée et des fossés sur diverses rues, à savoir une partie des chemins du Grand-Ruisseau, du Bel-Automne et de Saint-Moritz ainsi qu'une partie de la montée Constantineau et autorisant un emprunt de 725 000 \$, soit adopté.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 104-03-2018**

---

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 463-2018**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES ROCHERS**

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire effectuer des travaux de réfection sur le chemin des Rochers, soit la fondation de rue et le pavage;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater des professionnels afin de faire la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection.

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces honoraires et ces travaux et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 340 000 \$;

ATTENDU QUE le paiement des coûts de ces travaux sera partagé entre l'ensemble des citoyens de la Ville de Saint-Sauveur et les riverains;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le règlement d'emprunt numéro 463-2018, pour payer le coût des honoraires professionnels et des travaux de réfection du chemin des Rochers, soit la fondation de rue et le pavage, et autorisant un emprunt de 340 000 \$, soit adopté.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 105-03-2018**

---

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 464-2018**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DE L'AURORE-BORÉALE, DE L'ÉQUINOXE ET DU SOLSTICE**

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire effectuer des travaux de réfection sur les chemins de l'Aurore-Boréale, de l'Équinoxe et du Solstice, soit la fondation de rue, le pavage et les fossés latéraux;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater des professionnels afin de faire la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection.

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces honoraires et ces travaux et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 295 000 \$;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

ATTENDU QUE le paiement des coûts de ces travaux sera partagé entre l'ensemble des citoyens de la Ville de Saint-Sauveur et les riverains;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le règlement d'emprunt numéro 464-2018, pour payer le coût des honoraires professionnels et des travaux de réfection des chemins de l'Aurore-Boréale, de l'Équinoxe et du Solstice, soit la fondation de rue, le pavage et les fossés latéraux, et autorisant un emprunt de 295 000 \$, soit adopté.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 106-03-2018**

---

**AVIS DE MOTION**

**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 222-34-2018**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

**AJOUT DE L'USAGE « HABITATION UNIFAMILIALE DÉTACHÉE » SUR UN TERRAIN NON DESSERVI DANS LA ZONE H 209**

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 222-34-2018, modifiant le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne l'ajout de l'usage « habitation unifamiliale détachée » sur un terrain non desservi dans la zone H 209 ainsi que les normes minimales à respecter.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 107-03-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-34-2018**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

**AJOUT DE L'USAGE « HABITATION UNIFAMILIALE DÉTACHÉE » SUR UN TERRAIN NON DESSERVI DANS LA ZONE H 209**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre la construction de bâtiments de type unifamilial détaché sur un terrain non desservi dans la zone H 209;

ATTENDU QUE le conseil souhaite encadrer la construction de ces bâtiments en y précisant les normes minimales à respecter;;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-34-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'ajouter l'usage « habitation unifamiliale détachée » sur un terrain non desservi dans la zone H 209 ainsi que les normes qui s'y rattachent, soit adopté.

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N° 108-03-2018**

---

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 222-35-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**TOITS PLATS DANS LA ZONE HV 129**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 222-35-2018, modifiant l'article 227 du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne l'autorisation de toits plats dans la zone HV 129.

---

---

**RÉSOLUTION N° 109-03-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-35-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**TOITS PLATS DANS LA ZONE HV 129**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser les bâtiments à toits plats dans la zone HV 129;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-35-2018, modifiant l'article 227 du règlement numéro 222-2008 et ses amendements concernant l'autorisation de toits plats dans la zone HV 129, soit adopté.

---

---

**RÉSOLUTION N° 110-03-2018**

---

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 258-03-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**  
**258-2009 ET SES AMENDEMENTS**  
**EXIGENCES RELATIVES AUX RAPPORTS VISANT UN MILIEU NATUREL**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 258-03-2018, modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne contenu minimal d'un document de caractérisation d'un site fait par un biologiste ou tout autre professionnel en la matière lorsque requis.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N° 111-03-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 258-03-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**  
**222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**EXIGENCES RELATIVES AUX RAPPORTS VISANT UN MILIEU NATUREL**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 19 mai 2009, le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 258-2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite encadrer le contenu minimal d'un document de caractérisation d'un site fait par un biologiste ou tout autre professionnel en la matière lorsque requis;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 258-03-2018, modifiant le règlement numéro 258-2009 et ses amendements afin d'encadrer le contenu minimal d'un document de caractérisation d'un site fait par un biologiste ou tout autre professionnel en la matière lorsque requis, soit adopté.

---

---

**RÉSOLUTION N° 112-03-2018**

---

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 258-04-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**  
**258-2009 ET SES AMENDEMENTS**  
**EXIGENCES RELATIVES AUX TESTS DE SOL POUR PROJET DE LOTISSEMENT**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 258-04-2018, modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne le nombre de tests de sol requis lors d'une opération cadastrale de cinq lots et plus.

---

---

**RÉSOLUTION N° 113-03-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 258-04-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**  
**222-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**EXIGENCES RELATIVES AUX TESTS DE SOL POUR PROJET DE LOTISSEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 19 mai 2009, le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 258-2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier le nombre de tests de sol requis lors d'une opération cadastrale de cinq lots et plus afin d'avoir les mêmes normes que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), soit d'un test par groupe de trois ou quatre lots;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018;

--	--



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 258-04-2018, modifiant le règlement numéro 258-2009 et ses amendements afin d'ajuster le nombre de tests de sol requis lors d'une opération cadastrale de cinq lots et plus de sorte à avoir les mêmes normes que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), soit d'un test par groupe de trois ou quatre lots, soit adopté.

---

**RÉSOLUTION N° 114-03-2018**

---

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 465-2018**  
**CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS**  
**MUNICIPAUX**

Madame la conseillère Véronique Martino donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 465-2018, abrogeant et remplaçant le règlement 397-2013 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

---

**RÉSOLUTION N° 115-03-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 465-2018**  
**CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS**  
**MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de cette loi, toute Ville doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une Ville aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 19 mars 2018;

ATTENDU la parution d'un avis public dans le Journal de la Vallée en date du 4 avril 2018 en conformité avec l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 465-2018, concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux, soit adopté.

---

**RÉSOLUTION N° 116-03-2018**

---

**ACQUISITION D'UN LAMPADAIRE SOLAIRE AVEC MODULE DE GESTION INTÉGRÉ DE**  
**L'ÉNERGIE ET DÉTECTEUR DE MOUVEMENT**

ATTENDU la recommandation numéro TP-11-01-17.09 de la Commission des travaux publics;

ATTENDU la recherche de prix effectuée;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

ATTENDU le rapport du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 7 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE la soumission présentée par Guillevin international Cie, 3495, boulevard Industriel, Laval (Québec) H7L 4S3, pour l'acquisition d'un lampadaire solaire avec module de gestion intégré de l'énergie et détecteur de mouvement, pour un montant de 10 147,17 \$, incluant les frais de livraison et les taxes, soit acceptée.

QUE la soumission présentée par Laro Technologies inc., 2410, boulevard du Curé-Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5E9, pour la location d'un lampadaire temporaire pour un montant de 1 931,58 \$, incluant les frais de livraison et les taxes, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 117-03-2018**

---

**FOURNITURE DE SERVICE D'AGENTS DE SÉCURITÉ  
EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 26 avril 2017 pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour l'année 2017, laquelle était assortie d'années d'option pour 2018 et 2019;

ATTENDU QUE le contrat a été adjugé à Groupe de sécurité Garda SENC;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Saint-Sauveur d'exercer son option pour l'année 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur confirme à Groupe de sécurité Garda SENC son intention d'exercer l'option concernant la fourniture de service d'agents de sécurité pour l'année 2018, et ce, pour la somme prévue au bordereau de soumission couvrant les besoins de la Ville de Saint-Sauveur et de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur, soit 97 255,53 \$;

QUE cette somme soit ajustée selon les besoins réels des parties;

QUE le directeur général ou le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE la présente dépense soit payée à même le budget 2018 et que le trésorier soit autorisé à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 118-03-2018**

---

**ADJUDICATION**

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES VOIES PUBLIQUES (2018-GE-10)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions par voie d'invitation écrite en date du 13 mars 2018 pour des services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection de diverses voies publiques;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>
Ingémax inc.
Les consultants SM inc.
Équipe Laurence inc.

ATTENDU l'analyse du comité de sélection des soumissions reçues;

ATTENDU le rapport au conseil du secrétaire du comité de sélection en date du 16 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le mandat pour les services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection de diverses voies publiques soit adjugé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Ingémax inc., pour un montant de 44 207,89 \$, et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même les règlements d'emprunt 462-2018, 463-2018 et 464-2018, et ce, en répartissant le coût de ce mandat en proportion du coût total des travaux visés par chacun de ces règlements d'emprunt.

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 119-03-2018**

---

**ADJUDICATION**

**SERVICE D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020 (2018-TP-02)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 13 mars 2018 pour le service d'analyse de l'eau potable pour les années 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une soumission présentée par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u></b>
H2Lab inc.	63 790,87 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 13 mars 2018;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 63 790,87 \$ incluant les taxes, présentée par H2Lab inc., 180, boulevard Morin, Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5, pour le service d'analyse de l'eau potable pour les années 2018, 2019 et 2020, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget d'opération 2018, 2019 et 2020.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 120-03-2018**

---

**ADJUDICATION**  
**ENTRETIEN PRÉVENTIF DES GÉNÉRATRICES POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019 AVEC**  
**UNE ANNÉE D'OPTION EN 2020 (2018-TP-03)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 13 mars 2018 pour l'entretien préventif des génératrices pour les années 2018 et 2019 avec une année d'option en 2020;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une soumission présentée par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u></b>
Drumco Énergie Inc.	26 873,11 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 13 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 26 873,11 \$ incluant les taxes, présentée par Drumco Énergie Inc., 4825, Route 139, Drummondville (Québec), J2A 4E5, pour l'entretien préventif des génératrices pour les années 2018 et 2019 avec une année d'option en 2020, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget d'opération des années 2018 et 2019.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 121-03-2018**

---

**ADJUDICATION**  
**SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SUIVI DES EAUX DE REJET ET SOUTERRAINES**  
**DU LIEU D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020**  
**(2018-TP-04)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions par voie d'invitation écrite en date du 13 mars 2018 pour des services professionnels pour le suivi des eaux de rejet et souterraines du lieu d'élimination des neiges usées pour les années 2018, 2019 et 2020;

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois soumissions préparées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>
Solmatech inc.
Imausar environnement inc.
EnviroServices inc.

ATTENDU l'analyse du comité de sélection des soumissions reçues;

ATTENDU le rapport au conseil du secrétaire du comité de sélection en date du 16 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le mandat pour les services professionnels pour le suivi des eaux de rejet et souterraines du lieu d'élimination des neiges usées pour les années 2018, 2019 et 2020 soit adjugé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Solmatech inc., pour un montant de 18 970,88 \$, et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même les budgets 2018, 2019 et 2020.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 122-03-2018**

---

**ADJUDICATION**  
**FOURNITURE D'UN VÉHICULE UTILITAIRE FORD EXPLORER BANALISÉ 2018**  
**(2018-SI-01)**

ATTENDU la mise en place d'un service de premiers répondants;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un véhicule supplémentaire est nécessaire pour offrir le service de premiers répondants;

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 16 mars 2018 pour la fourniture d'un véhicule utilitaire Ford Explorer banalisé 2018;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u></b>
Des Laurentides Ford inc.	44 983,93 \$
Alliance Ford inc.	45 294,40 \$
Vente Ford Élite (1978) inc.	46 329,18 \$

ATTENDU le rapport au conseil du capitaine TPI du Service des incendies en date du 16 mars 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 44 983,93 \$ incluant les taxes, présentée par Des Laurentides Ford inc., 155, boulevard Lachapelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7L2, pour la fourniture d'un véhicule utilitaire Ford Explorer banalisé 2018, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des incendies soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.



**Procès-verbal  
de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

QUE la présente dépense soit payée au 2/3 par le fonds de roulement, lequel sera remboursé sur une période de 5 ans à compter de 2019.

QUE le 1/3 de cette dépense soit facturée à la Municipalité de Piedmont.

**RÉSOLUTION N° 123-03-2018**

**AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL**

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<u>Activités</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Membre</u>	<u>Total</u>
Souper-bénéfice Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides	26 avril 2018 École hôtelière des Laurentides	125,00 \$	M. Jacques Gariépy	125,00 \$
Formation Carrefour action municipale et famille (CAMF)	21 mars 2018 Ville de Mont-Tremblant Hôtel de ville 1145, rue de Saint-Jovite	Formation gratuite	M. Daniel Cantin	Frais de déplacement et de représentation seulement
Souper-bénéfice Société canadienne de la sclérose en plaques Section Laurentides	19 avril 2018 École hôtelière des Laurentides 150, rue Lesage Sainte-Adèle	125,00 \$	M. Jacques Gariépy M. Daniel Cantin	250,00 \$

**RÉSOLUTION N° 124-03-2018**

**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 1<sup>er</sup> mars 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 49089 à 49387) pour la période du 6 février 2018 au 1<sup>er</sup> mars 2018, au montant de 1 506 436,02 \$, soit acceptée.

**RÉSOLUTION N° 125-03-2018**

**ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU la réception de la facture pour l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2018;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur adhère à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2018.

QUE le trésorier soit autorisé à payer la facture 18-0668, d'une somme totale de 6 764,98 \$ incluant les taxes, à la FQM pour la cotisation annuelle.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget 2018.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 126-03-2018**

---

**ASSOCIATION DES AUTEURS DES LAURENTIDES  
ADHÉSION ANNUELLE 2018**

ATTENDU la réception du formulaire d'adhésion 2018 pour les municipalités de l'Association des auteurs des Laurentides;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur adhère à l'Association des auteurs des Laurentides.

QUE le trésorier soit autorisé à payer la cotisation annuelle 2018 de 150 \$.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget 2018.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 127-03-2018**

---

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
RENOUVELLEMENT DE BAIL  
TOUR DE COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur et la Municipalité de Morin-Heights louent un espace dans la tour de communications et un espace terrain au pied de la tour situé sur la côte Saint-Gabriel Ouest;

ATTENDU QUE ces équipements servent aux communications des Services des incendies et des travaux publics et génie des deux municipalités;

ATTENDU QUE le bail vient à échéance;

ATTENDU QUE le propriétaire, monsieur Paul Lagouraris, demande une augmentation du loyer de 79,19 \$ par mois ainsi qu'un bail de cinq ans ayant les mêmes conditions, soit une augmentation annuelle qui varie de 3 % à 5 %, et ce, en fonction de l'IPC;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le bail, car ces équipements sont prioritaires;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le bail pour la location d'un espace dans la tour de communications et un espace terrain au pied de la tour situé sur la côte Saint-Gabriel Ouest soit renouvelé pour une durée de 5 ans aux mêmes conditions, sauf pour le loyer mensuel, dont le montant sera de 1 002,11 \$ par mois, partagé à parts égales avec la Municipalité de Morin-Heights.

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ce renouvellement du bail.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements requis.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget.

---

**RÉSOLUTION N° 128-03-2018**

---

**DEMANDE DE FERMETURES DE VOIES PUBLIQUES ET PROJETS SPÉCIAUX  
CHAMBRE DE COMMERCE ET DE TOURISME DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU la demande de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur en date du 22 février 2018 concernant des projets spéciaux ainsi que la fermeture de certaines rues pour des activités au cours de l'été et de l'automne 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur autorise :

- La fermeture complète de l'avenue Filion (entre les rues Léonard et Principale) lors des événements suivants :
  - Exposition de voitures lors du Week-end italien le 7 juillet
  - Auténtica Fiesta Cubana du 31 août au 3 septembre
  - Exposition de voitures anciennes le 16 septembre
- La fermeture partielle de l'avenue Filion à sens unique en direction nord (entre les rues Léonard et Principale) lors des événements suivants :
  - Exposition Saint-Sauv'Art du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet
  - Exposition l'en verre du décor les 7 et 8 juillet
  - Exposition les Auteurs dans la Vallée du 13 au 15 juillet
  - Foire du livre usagé du 27 au 29 juillet
  - Exposition Les Sculpturales du 24 au 26 août
  - Exposition les Saintes-Saveur du 6 au 8 octobre
- La fermeture de la rue Principale partiellement ou totalement, selon les plans fournis, lors des événements suivants :
  - Vente trottoir des commerçants du 5 au 7 juin
  - Vente trottoir des commerçants du 24 au 26 août
- L'exposition d'un maximum de deux véhicules sur l'avenue Filion lors des événements suivants :
  - Auténtica Fiesta Cubana du 31 août au 3 septembre
  - Week-end country et exposition les Saintes-Saveur du 6 au 8 octobre

---

**RÉSOLUTION N° 129-03-2018**

---

**ÉTUDE D'OPTIMISATION DE L'OFFRE DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE  
SAINTE-ADÈLE/SAINT-SAUVEUR/PIEDMONT  
DÉPÔT DU RAPPORT**

ATTENDU la résolution 620-11-2016 autorisant la Ville de Sainte-Adèle à effectuer une demande de soumissions par voie d'invitation écrite afin de donner un mandat à une firme pour la réalisation d'une étude de mise en commun des services en sécurité incendie de la Ville de Saint-Sauveur et de la Ville de Sainte-Adèle;

--	--



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

ATTENDU la résolution 2017-130 de la Ville de Sainte-Adèle octroyant le contrat à Consortium ICARIUM-Prudent pour l'étude de la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie pour Sainte-Adèle et Saint-Sauveur/Piedmont;

ATTENDU l'aide financière octroyée par le gouvernement du Québec pour la réalisation de cette étude;

ATTENDU le dépôt du rapport d'optimisation de l'offre de services en sécurité incendie pour les municipalités de Sainte-Adèle / Saint-Sauveur / Piedmont préparé par les firmes ICARIUM Groupe conseil et Prudent Groupe conseil;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le rapport d'optimisation de l'offre de services en sécurité incendie pour les municipalités de Sainte-Adèle / Saint-Sauveur / Piedmont préparé par les firmes ICARIUM Groupe conseil et Prudent Groupe conseil soit déposé;

QUE la Ville de Saint-Sauveur informe la Ville de Sainte-Adèle qu'elle n'ira pas de l'avant avec la recommandation d'implanter un regroupement complet des deux services incendie en une régie intermunicipale, étant donné les coûts élevés et estimés pour la mise en place d'une telle structure.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 130-03-2018**

---

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À TITRE DE REPRÉSENTANT  
RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES**

ATTENDU l'élection municipale du 5 novembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil municipal à titre de représentant de la Ville de Saint-Sauveur auprès du Réseau Biblio des Laurentides;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE madame Véronique Martino soit nommée à titre de représentante de la Ville de Saint-Sauveur auprès du Réseau Biblio des Laurentides.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 131-03-2018**

---

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
CHEMIN HÉMÉRA, LOTS 5 166 184 ET 5 167 424**

ATTENDU QU'une servitude d'utilité publique doit être accordée en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur plusieurs lots situés sur le chemin Héméra, dont les lots 5 166 184 et 5 167 424 lesquels appartiennent à la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU le projet de plan accompagnant la description technique et préparé par Mme Sylvie Filion, arpenteuse-géomètre, numéro 5579 de ses minutes;

ATTENDU QUE la Ville doit intervenir à cet acte de servitude d'utilité publique;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le maire ainsi que le greffier et directeur des Services juridiques ou, en son absence, le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, une servitude pour l'installation, la pose et le maintien de lignes électriques et de télécommunication sur les lots 5 166 184 et 5 166 184 du cadastre du Québec.



**Procès-verbal  
de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

**RÉSOLUTION N° 132-03-2018**

**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS  
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

ATTENDU la présentation des statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de février 2018;

ATTENDU QU'il y a eu 35 interventions, dont :

Entraide :	04	Senteur de fumée apparente :	05
Assistance médicale :	01	Senteur et/ou fuite de gaz (naturel, propane, autre) :	01
Assistance à la police :		Senteur d'essence et/ou d'huile :	
Assistance aux citoyens :		Présence et/ou alarme monoxyde de carbone :	03
Fausse alarme :	03	Système d'alarme en opération :	07
Sauvetage spécialisé :		Système de gicleurs en opération :	
Inondation :		Alarme annulée :	03
Noyade :		Alerte à la bombe :	
Déversement :		Plainte pour risque d'incendie :	
Feu de rebuts (poubelle, conteneur) :		Accident routier :	01
Feu/fumée de cuisson :		Branche ou arbre sur fils électriques :	
Feu de véhicule (auto, camion, avion, train) :		Fils électriques dans la rue :	01
Feu de cheminée :	04	Intervention matières dangereuses :	01
Feu de forêt :		Personne prise dans un ascenseur :	
Feu à ciel ouvert :		Désincarcération :	
Feu de bâtiment (résidentiel, commercial) :		Administration :	
Feu installation électrique HQ :		RCCI :	
Feu d'appareil électrique :	01		

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de février 2018.

**RÉSOLUTION N° 133-03-2018**

**HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES  
PROJET DE RÉFECTION DES DIVERSES RUES (FEPTEU)**

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et génie d'ajouter l'avenue Saint-Gérard et la rue des Bouleaux dans le programme de réfection des diverses rues;

ATTENDU la recommandation de la Commission des travaux publics du 30 janvier 2017 portant le numéro TP-29-08-16.31;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal d'autoriser la somme de cette facture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer la facture 16918, d'une somme totale de 9 083,03 \$, à la firme Équiluqs pour les honoraires professionnels supplémentaires.

QUE cette dépense soit payée à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt 449-11-2016.

Maire	Greffier
Initiales	



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 134-03-2018**

---

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STRUCTURE DE CHAUSSÉE, AMÉLIORATION DU DRAINAGE DE SURFACE ET POSE DE PAVAGE SUR DIVERS CHEMINS (2017-GE-05) DÉCOMPTE #2**

ATTENDU la résolution 466-09-2017, à la suite de la demande de soumissions publiques 2017-GE-05, acceptant la soumission de la firme Pavage Multipro inc. au montant de 1 335 136,13 \$ pour les travaux de réfection de la structure de chaussée, l'amélioration du drainage de surface et la pose de pavage sur divers chemins;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 28 février 2018 du directeur du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les travaux ont été complétés au mois de décembre 2017;

ATTENDU la réception provisoire des travaux en date du 22 février 2018;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires ont été nécessaires et que ces travaux ont été autorisés tant par la firme d'ingénieurs-conseils Équipe Laurence que par le Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE notre firme d'ingénieurs-conseils recommande le paiement du décompte #2;

ATTENDU QUE le coût des travaux supplémentaires doit être approuvé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au budget 2017, à la subvention TECQ 2014-2018 et à l'excédent accumulé non affecté;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accepte les travaux supplémentaires effectués pour un coût de 9 282,05 \$, incluant les taxes et la retenue contractuelle de 5 %.

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Pavage Multipro inc. la somme de 683 279,45 \$, taxes incluses et tenant compte d'une retenue de 5 %, selon le décompte progressif #2, le tout conditionnellement à l'obtention des quittances.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au budget 2017, à la subvention TECQ 2014-2018 et à l'excédent accumulé non affecté, et ce, conformément à la résolution du conseil 466-09-2017.

QUE le conseil municipal accepte la réception provisoire des travaux.

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 135-03-2018**

---

**TRAVAUX DE RÉFECTION SUR L'AVENUE PAGÉ ET SUR LA RUE DES MONTS (2017-GE-04) DÉCOMPTE #6**

ATTENDU la résolution 359-07-2017, à la suite de la demande de soumissions publiques 2017-GE-04, acceptant la soumission de la firme Construction T.R.B. Inc. au montant de 794 920,88 \$ pour les travaux de réfection complète de l'avenue Pagé et de la rue des Monts;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires ont été nécessaires dû à la mauvaise qualité du sous-sol de la fondation et que ces travaux ont été autorisés tant par la firme d'ingénieurs-conseils Équiluqs que le Service des travaux publics et génie;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

ATTENDU QUE le décompte #1 comprenait des travaux supplémentaires pour un montant de 85 634,70 \$;

ATTENDU QUE le décompte #4 comprenait des travaux supplémentaires pour un montant de 87 981,63 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux supplémentaires doit être approuvé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les travaux sont complétés à 100 %;

ATTENDU QUE notre firme d'ingénieurs-conseils recommande le paiement du décompte #6;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 9 mars 2018 du directeur du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au règlement d'emprunt 449-11-2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Construction T.R.B. Inc. la somme de 64 106,39 \$, taxes incluses et tenant compte d'une retenue de 5 %, selon le décompte progressif #6, le tout conditionnellement à l'obtention des quittances.

QUE le conseil municipal accepte les travaux supplémentaires effectués pour un coût de 11 746,23 \$, plus taxes et incluant la retenue contractuelle de 5 %.

QUE le conseil autorise l'acceptation provisoire des travaux.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 136-03-2018**

---

**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET CERTIFICATS D'AUTORISATION  
APPROUVÉES  
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de permis et de certificats;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 février 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de permis de construction et certificats d'autorisation pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Conditions
Chemin des Entreprises, lot 5 461 656	Nouvelle construction 2018-022	La porte centrale doit être alignée avec le pignon. Les fenêtres du haut et du bas doivent être alignées.
24, avenue de la Gare	Remplacement du revêtement extérieur 2018-027	Sans objet



**Procès-verbal  
de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Conditions
121, rue Principale	Couleur et choix du revêtement extérieur 2018-033	Utiliser la deuxième proposition, soit celle en rouge et gris.
200, avenue de la Gare	Modification de l'apparence extérieure sur une portion de revêtement 2018-035	Sans objet

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

**RÉSOLUTION N° 137-03-2018**

**DEMANDE PERMIS DE CONSTRUCTION REFUSÉE  
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 février 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans déposés en soutien à la demande permis de construction pour la propriété suivante, et ce, aux motifs énumérés :

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Motifs
201, avenue de la Gare	Construction de structures décoratives au-dessus des îlots de pompes 2018-026	La structure décorative proposée est trop voyante par sa couleur et n'apporte rien sur le plan de l'architecture.  Dans l'objectif de favoriser une intégration architecturale optimale de toutes les interventions, ces structures ne font pas la promotion de l'excellence dans le design architectural.

**RÉSOLUTION N° 138-03-2018**

**DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE APPROUVÉES  
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 février 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de certificat d'autorisation d'affichage pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :



**Procès-verbal  
de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Conditions
LCB Photo 200, rue Principale, local 15	Enseignes communautaire et suspendue 2018-023	Sans objet
Rona 180, rue Principale	Enseignes à plat et sur poteaux 2018-024	L'enseigne doit être de forme rectangulaire et comporter une doucine sur le pourtour.
Rona 2248, chemin Jean-Adam	Enseigne sur poteaux 2018-025	L'enseigne doit être de forme rectangulaire et comporter une doucine sur le pourtour.
Clinique Evacorps 9, avenue Lanning	Enseigne suspendue 2018-029	L'enseigne doit avoir la même forme que celle de « Dr Pierre Tardif ».
Trattoria Di Mitrio Ristorante Italienne 10, avenue Filion	Enseigne sur poteau 2018-030	Utiliser la deuxième option, soit celle avec le dessus ayant une forme arrondie.
L'Exotique 228, rue Principale	Enseigne à plat 2018-031	Sans objet

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

**RÉSOLUTION N° 139-03-2018**

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE REFUSÉE  
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 février 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété suivante, et ce, aux motifs énumérés :

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Motifs
Vrai ou Faux? Soins de beauté signés Louise Richer 108, rue Principale	Enseigne sur structure communautaire 2018-028	L'enseigne ne doit pas comporter de visage, le lettrage doit être repositionné dans le centre de l'enseigne et celle-ci doit comporter du relief.

**RÉSOLUTION N° 140-03-2018**

**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de février 2018;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

ATTENDU QU'au mois de février 2018, 34 permis ont été délivrés pour une valeur totale de 1 890 297 \$, comparativement à 27 permis pour une valeur totale de 377 000 \$ en février 2017, soit un total à date de 4 033 797 \$ pour 2018 comparativement à 861 000 \$ pour la même période en 2017. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en février 2018 est de 2, soit un total à date de 4 pour l'année, comparativement à 0 en 2017 et 4 en 2016 à la même période;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de février 2018.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 141-03-2018**

---

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**113, CHEMIN HENRI-POITRAS**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 26 février 2018;

ATTENDU l'avis public publié le 28 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure au Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements, pour la propriété du 113, chemin Henri-Poitras située dans la zone HV 111, afin de permettre la construction d'un balcon et d'un escalier, en cour avant du bâtiment principal, empiétant de 0 à 2 m sur une longueur de 7 m dans la marge de recul de 18 m de la ligne des hautes eaux prescrite à l'article 105.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 142-03-2018**

---

**CHEMIN DE LA SAPINIÈRE**  
**LOT PROJETÉ 6 189 789, PLANS 2018-002**  
**LOTISSEMENT ET CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS,**  
**TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS**

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour le lot projeté 6 189 789, situé sur le chemin de la Sapinière.

QUE le conseil accepte de prendre la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 10 %, en vertu du paragraphe 3<sup>o</sup> de l'article 51 du Règlement de lotissement numéro 223-2008 et ses amendements, comme suit :

- une portion de terrain reliant les chemins de la Sapinière et Kilpatrick ainsi qu'une portion de terrain donnant sur le chemin Kilpatrick permettant l'aménagement de quatre cases de stationnement;
- une somme monétaire représentant la différence entre le 10 % requis et la valeur de la portion de terrain cédée.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 143-03-2018**

---

**CHEMIN DES GRANDS-BOIS**  
**LOTS PROJETÉS 6 211 775 ET 6 211 776, PLANS 2018-037**  
**LOTISSEMENT**

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU le plan cadastral préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre (minutes 2848);

ATTENDU QUE le projet de lotissement vise à créer un lot de forme irrégulière par rapport à la situation existante;

ATTENDU QUE les deux lots visés par la demande sont déjà construits;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour les lots projetés 6 211 775 et 6 211 776, situés sur le chemin des Grands-Bois, à la condition de modifier le plan projet de lotissement préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, (minutes 2848) de sorte que seule la portion de forme triangulaire, dans le lot actuel 5 296 266, ayant une longueur de 26,70 m en bordure du chemin des Grands-Bois et une profondeur de 23,27 m le long de la ligne de lot, soit annexée au lot 5 296 263 pour former le nouveau lot 6 211 775.

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 144-03-2018**

---

**MONTÉE VICTOR-NYMARK**  
**LOTS PROJETÉS 6 155 788, 6 155 962 ET 6 194 980 À 6 194 982, PLANS 2018-038**  
**LOTISSEMENT**

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU le plan cadastral préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre portant le numéro de minute 13 467;

ATTENDU la résolution du conseil 027-01-2018 approuvant la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour les lots projetés 6 155 788, 6 155 962 et 6 194 980 à 6 194 982, situés sur la montée Victor-Nymark.

---

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 145-03-2018**

---

**COMITÉ CONSULTATIF DE LA POLITIQUE CULTURELLE**  
**AJOUT DE MEMBRES**

ATTENDU la formation du comité consultatif en août 2017 pour le suivi du plan d'action de la Politique culturelle et de l'entente de développement culturel;

ATTENDU QUE le comité consultatif est composé de cinq membres, soit mesdames Julie Gratton, citoyenne, Claire Lefebvre, Johanne Martel et Marie-Hélène Roy, représentantes du milieu culturel, de même que monsieur Pierre Urquhart, directeur général de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur;

--	--



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

ATTENDU QUE le comité recommande l'ajout de membres représentants d'autres clientèles ou organismes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE trois nouveaux membres soient nommés au comité consultatif de la Politique culturelle, soit mesdames Nancy Belhumeur, représentante du Musée du ski des Laurentides, Lawrence Gamache, représentante des aînés, et monsieur Alexandre Fillion, représentant des jeunes.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 146-03-2018**

---

**PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE  
CÉLÉBRATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2018**

ATTENDU QUE le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec 2018 doit être présenté pour le 6 avril au plus tard;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE la directrice adjointe du Service de la vie communautaire soit autorisée à présenter la demande pour le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec 2018 et à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 147-03-2018**

---

**PROGRAMME D'ASSISTANCE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAFLPH)  
2018-2019**

ATTENDU QUE le Programme d'assistance au loisir des personnes handicapées (PALPH) 2018-2019 doit être présenté au plus tard le 23 mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service de la vie communautaire soit autorisée à présenter une demande pour le Programme d'assistance au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) 2017-2018 et à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 148-03-2018**

---

**NOMINATION - JOURNALIER-OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ, VOLET MACHINERIE LOURDE  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU l'abolition d'un poste de journalier-opérateur;

ATTENDU la création du poste de journalier-opérateur spécialisé, volet machinerie lourde;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 26 février 2018;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Maxime Verreault soit nommé à titre de journalier-opérateur spécialisé, volet machinerie lourde au Service des travaux publics et génie, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE son entrée en fonction soit effective en date du 3 avril 2018.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 149-03-2018**

---

**NOMINATION - JOURNALIER-OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ, VOLET HYGIÈNE DU MILIEU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU l'abolition d'un poste de journalier-opérateur;

ATTENDU la création du poste de journalier-opérateur spécialisé, volet machinerie lourde;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 26 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Ludovic Drevin soit nommé à titre de journalier-opérateur spécialisé, volet hygiène du milieu au Service des travaux publics et génie, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 150-03-2018**

---

**NOMINATION - PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE  
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la nomination de madame Colleen Gallagher à titre de bibliotechnicien lors de la séance du 19 décembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé au poste de préposé à la bibliothèque;

ATTENDU QUE madame Josée Dion, secrétaire au Service de la vie communautaire, occupe le poste depuis le 8 janvier 2018;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 26 février 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE madame Josée Dion soit nommée à titre de préposée à la bibliothèque au Service de la vie communautaire, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

---

**RÉSOLUTION N° 151-03-2018**

---

**EMBAUCHE - SECRÉTAIRE**  
**SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la tenue des entrevues de quatre candidates;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 13 mars 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE madame Mélanie Douville soit embauchée à titre de secrétaire au Service de la vie communautaire, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

---

---

**RÉSOLUTION N° 152-03-2018**

---

**EMBAUCHE - EMPLOIS ÉTUDIANTS**  
**PERSONNEL DE COORDINATION - PROGRAMME DES CAMPS 2018**

ATTENDU QU'il y a des postes à combler pour l'équipe de coordination au Programme des camps;

ATTENDU les entrevues réalisées par mesdames Eve Pichette-Dufresne et Marie-Lyne Dubé, techniciennes en loisirs;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 1<sup>er</sup> mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE mesdames Catherine Blais-Delisle et Daphné O'Shaughnessy soient embauchées aux postes de coordonnatrices;

QUE mesdames Joëllie Plante et Alexandra Gagnon-Tillard soient embauchées aux postes de coordonnatrices adjointes;

QUE madame Catherine Dulude soit embauchée au poste d'intervenante.

QUE la date de leur entrée en fonction soit convenue entre les parties.

---

---

**RÉSOLUTION N° 153-03-2018**

---

**EMBAUCHE**  
**POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU la restructuration des équipes nécessaire à la suite de la mise en place d'un service de premiers répondants;

ATTENDU la candidature de messieurs Félix Thibault et Olivier Bergeron;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des incendies en date du 28 février 2018;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE messieurs Félix Thibault et Olivier Bergeron soient embauchés à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon les conditions de travail prévues à l'entente salariale de travail des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date de leur entrée en fonction soit convenue entre les parties.

---

**RÉSOLUTION N° 154-03-2018**

---

**EMBAUCHE - AGENT TECHNIQUE**  
**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU la tenue des entrevues de quatre candidats;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 1<sup>er</sup> mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Anthony Reid soit embauché à titre d'agent technique au Service des travaux publics et génie, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE son embauche soit effective en date du 3 avril 2018.

---

**RÉSOLUTION N° 155-03-2018**

---

**EMBAUCHE - CONTREMAÎTRE ATELIER MÉCANIQUE**  
**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU la tenue des entrevues de cinq candidats;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 1<sup>er</sup> mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Patrick Tremblay soit embauché à titre de contremaître atelier mécanique au Service des travaux publics et génie, selon les termes et conditions prévues au Recueil des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur, incluant une période annuelle de vacances de cinq semaines, et ce, dès la première année.

QUE le salaire annuel de M. Tremblay soit fixé selon l'échelon 14 de la classe 4 de la Politique de gestion de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

---

**RÉSOLUTION N° 156-03-2018**

---

**EMBAUCHE - TECHNICIEN EN URBANISME**

ATTENDU la tenue des entrevues de six candidats;

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 1<sup>er</sup> mars 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE madame Eve-Lyne Dagenais soit embauchée à titre de technicienne en urbanisme, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 157-03-2018**

---

**DEMANDE D'APPUI - HÔPITAL RÉGIONAL DE SAINT-JÉRÔME - MODERNISATION ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔPITAL**

ATTENDU la demande d'appui de la Ville de Saint-Jérôme en date du 27 février 2018 pour l'avancement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme / Hôpital régional de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE, depuis son ouverture en 1950, l'Hôpital régional de Saint-Jérôme poursuit sa mission de prestation de soins et de services de santé en réponse aux besoins de la population du Grand Saint-Jérôme et de l'ensemble de la région administrative des Laurentides, et ce, à titre d'hôpital régional;

ATTENDU QUE la population des Laurentides était de 319 000 personnes en 1986 et qu'en 2017, elle a atteint plus de 609 441 personnes. En 2025, la population sera de 670 000 personnes, selon l'Institut de la statistique du Québec;

ATTENDU QUE l'Hôpital régional de Saint-Jérôme dessert l'ensemble des MRC des Laurentides au niveau d'un vaste éventail de spécialités médicales et chirurgicales permettant d'offrir à la population de nombreux services spécialisés dans la région;

ATTENDU QU'il est établi que la région des Laurentides est sous-financée par le gouvernement du Québec en matière de santé depuis plusieurs années considérant la croissance de la population et son vieillissement;

ATTENDU QUE le 22 décembre 2017, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides a déposé un projet de modernisation et d'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme totalisant 400 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur demande au gouvernement du Québec un engagement formel de procéder à la modernisation et à l'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.

La Ville demande au gouvernement du Québec d'inscrire la modernisation et l'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2015-2025.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, à M. Gaétan Barrette, ministre de la santé et des services sociaux, à M. Pierre Arcand, président du Conseil du trésor, à Mme Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides, ainsi qu'à M. Marc Bourcier, député de Saint-Jérôme.

QU'une copie de la présente résolution soit également transmise à M. François Foisy, président directeur général du CISSSS des Laurentides.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 19 mars 2018 à 19 h 30**

---

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

---

---

**RÉSOLUTION N° 158-03-2018**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

---

Jean-François Gauthier  
Greffier et directeur des  
Services juridiques

---

Jacques Gariépy  
Maire